

VILLE DE CARPENTRAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 15 janvier 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 23 juillet 2021 sous réserves d'incidents



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Service Commande Publique et Finance

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 - Objet du marché : TRANSPORTS ROUTIERS DE PERSONNES

Nombre de lots : deux (2) - possibilité de répondre à plusieurs lots

Lot 1 : Transport pour sorties sur la commune de Carpentras

Lot 2 : Transport pour sorties hors de la commune de Carpentras

3 - Mode de passation choisi : procédure adaptée sous forme d'un accord-cadre (mono attributaire) à bons de commande avec fixation de maximum (article R2123-1, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2021

commande publique)

4 - Montant maximum des commandes possibles (H.T.) :

Lot n°1 : 70 000 €

Lot n°2 : 10 000 €

5 - Durée du marché : un an à compter du 20 septembre 2021, renouvelable tacitement une fois pour la même période, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties contractantes, par lettre recommandée avec un préavis de deux mois. Si pour des raisons administratives propres à la Commune, le marché ne peut être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 20 septembre 2021, la durée commencera à courir à partir de la date de notification.

6 - Date limite de remise des offres : mercredi 18 août 2021 - 12h00

7 - Modalités d'obtention des dossiers de candidature : ils doivent obligatoirement être téléchargés sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

8 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com> Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

9 - Questions et demandes de précisions complémentaires : Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédents la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/> Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

10 - Conditions de participation : Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 13 du CCAP.

11 - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1 - Valeur technique de l'offre c'est à dire l'aptitude de l'entreprise à fournir la prestation demandée - coefficient 3 - noté sur 20 : jugée aux vues d'un mémoire justificatif présentant :

- la manière de procéder (noté sur 7,5)

- les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 7,5)

- les moyens humains mis en œuvre pour réaliser les prestations (noté sur 5)

2 - Prix, analysé sur la base du prix par navette (le nombre pouvant varier en fonction des besoins) - coefficient 2 - noté sur 20,

3 - Réactivité du prestataire : capacité à s'adapter en fonction des besoins de la collectivité (transport supplémentaire, annulation,...) coefficient 1 - noté sur 20

12 - Modalités essentielles de financement et de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro. Les dépenses sont inscrites dans les ressources propres du budget communal.



Ecrit par Echo du Mardi le 23 juillet 2021

13 - Délai de validité des offres : 120 jours (cent vingt jours)

14 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : mardi 20 juillet 2021

Le Maire, Serge Andrieu

3951626

Publié le 23/07/2021